



**COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON**

DELIBERATION N° 230404 \_008

**OBJET : ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE SAINT-GALMIER**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUATRE AVRIL** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

**Présents** : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

**Absents ayant donné procuration** : Jeanine RONGERE à Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO à Hervé LASSABLIERE - Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Christiane BRUYAT à Annie CHAPUIS - Thierry PONCHON à René GRANGE - Corinne CHEVRON à Michel FAURE - Frédéric BERTHET à Cyril D'IPPOLITO - Mickaël HATRON à Michel NEEL - Julienne BERTHET à David BOURKAIB.

**Secrétaire élue pour la session** : Maryvonne MOUNIER

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement est nécessaire au montage du projet d'aménagement de la route de Saint-Galmier ;

Le conseil municipal est invité à délibérer pour voter le montant de l'actualisation de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'aménagement de la route de Saint-Galmier ainsi que détaillé ci-après :

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Libellé	Montant Autorisation de programme TTC	Crédit paiement 2022	Crédit paiement 2023
Aménagement route de Saint-Galmier			
Dépenses	1 681 256,00 €	67 839,00 €	CP : 1 075 559,59€ RAR : 537 857,41€ Total CP : 1 613 417,00 €
Subventions			470 755,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'actualisation de l'autorisation de programme pour l'aménagement de la

route de St Galmier telle que présentée ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

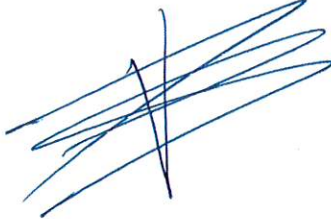
-----

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,  
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,  
Maryvonne MOUNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230404-230404\_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Publication : 13/04/2023

